

La rationalisation des collectes

Lancement de la collecte séparée des déchets organiques
et passage aux conteneurs à puce



BIENTÔT, LE CONTENEUR AURA MA PEAU

AUBEL



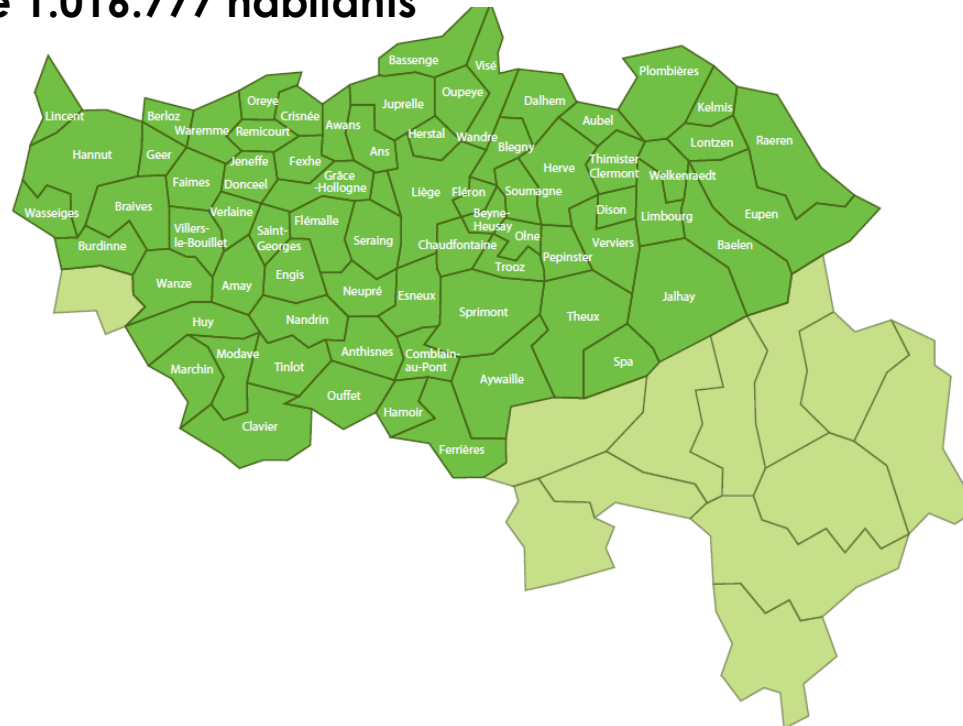
Table des matières

- I. Présentation INTRADEL
- II. Pourquoi les conteneurs?
- III. Le projet en pratique
- IV. Plan de communication
- V. Démarches administratives
- VI. Le coût

INTRADEL :

une société publique pour le public

- Une société intercommunale 100 % publique
- De 72 communes affiliées de la Province de Liège
- Au service de 1.016.777 habitants



Les valeurs d'INTRADEL :

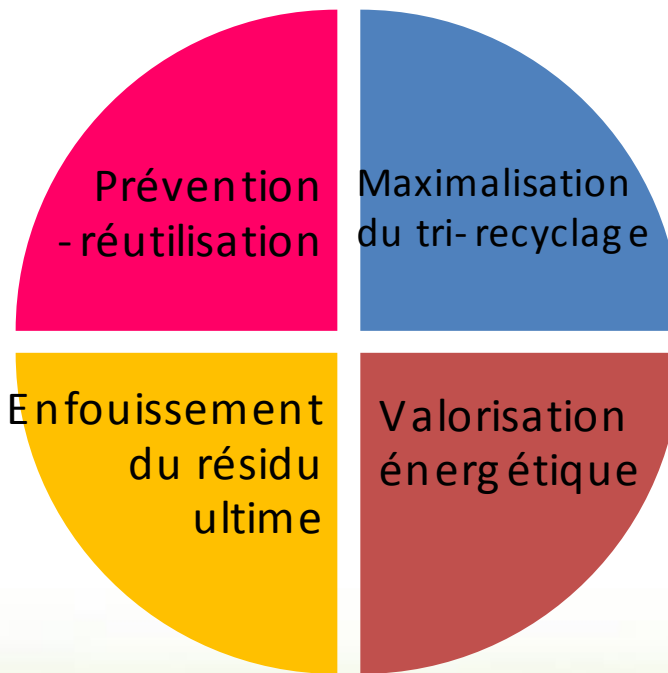
Développement durable et amélioration permanente = responsabilité sociale des entreprises



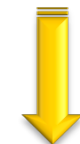
- Les valeurs du développement durable
 - Gestion environnementale responsable
 - Gestion économiquement responsable
 - Gestion socialement responsable
- Qualité et amélioration permanente - EMAS

INTRADEL : Une mission d'intérêt public = offrir un service complet de gestion des déchets ménagers et assimilés

Cellule prévention – animateurs de terrain
Actions dans les écoles, sur les marchés,
Promotion du réutilisable (
Calendrier des collectes
Compostage à domicile
Guide du réemploi
SoFIE,
Ressourcerie du Pays de Liège
...



49 recyparcs
2.200 bulles à verre
Collecte p-à-p PMC/PC/
Organiques
Centre de tri PMC
Démantèlement des DEEE
Centre de compostage
Centres de recyclage,...



Hallembaye CET de classe 2
SIDEKO - CET de classe 3

Uvélia
AVE (biomasse)
Valorical





Près de 500 emplois directs en région liégeoise

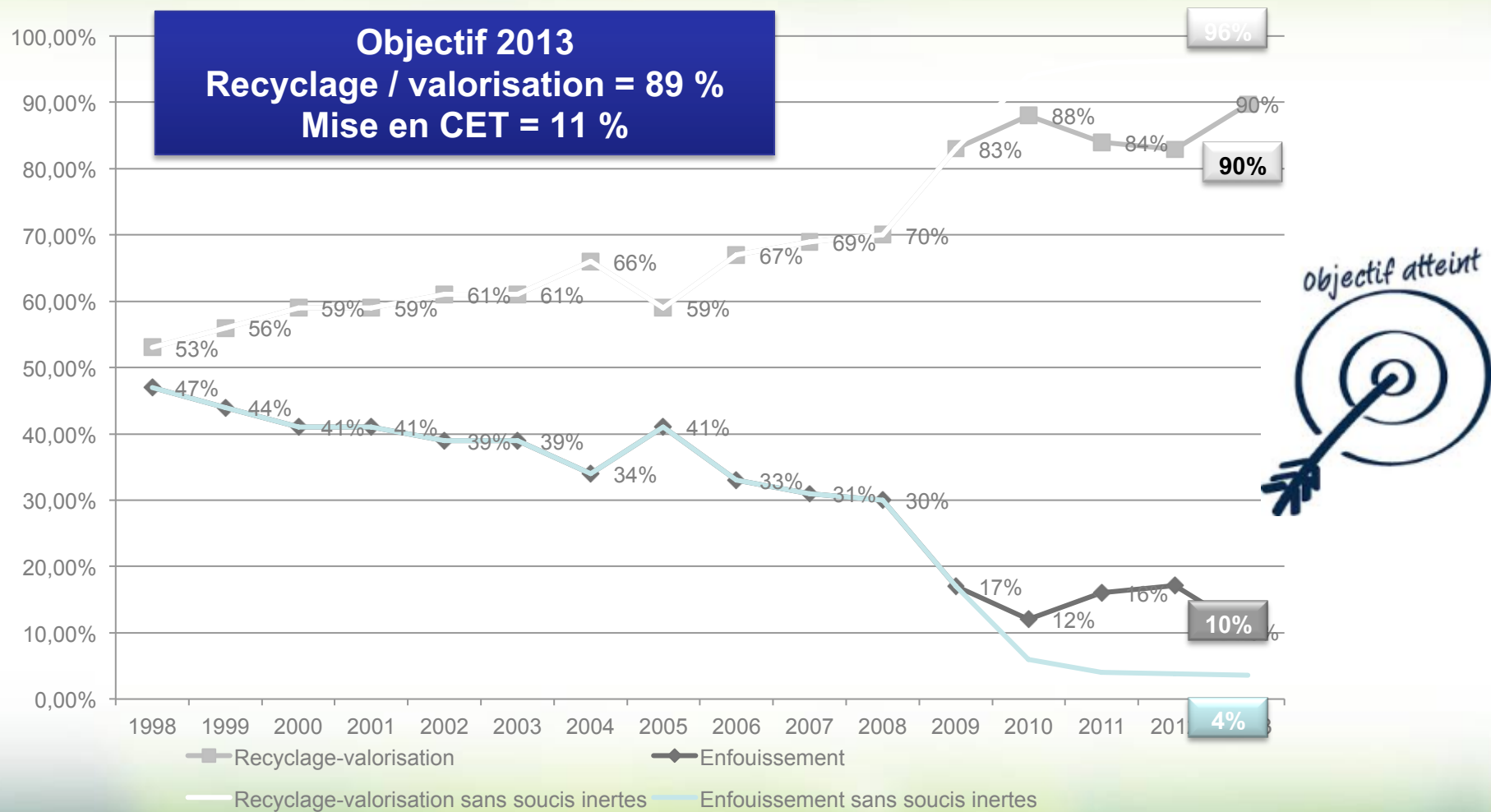


ENERGYWA



recyliège s.a.

Evolution du taux de recyclage-valorisation





II. Pourquoi recourir aux conteneurs à puce ?

Pourquoi mettre en place la collecte séparée des déchets organiques ?

POUR S'INSCRIRE DANS LE CADRE LÉGISLATIF RÉGIONAL

- Le **coût-vérité** de la gestion des déchets
- Le **prélèvement sanction** => diminuer la production de déchets ménagers résiduels
- Interdiction de mise en **Centre d'Enfouissement Technique** des ordures ménagères brutes
- Les **taxes sur l'incinération** évoluent à la hausse régulièrement (montant de la taxe en 2014 = 9,89 €/t)
- Encouragement de la **collecte sélective des déchets organiques** (subside de 32,50 €/t)

POUR DES RAISONS ENVIRONNEMENTALES

Poubelle ménagère actuelle est composée
de
+/- 50% de déchets organiques

→ Fraction importante à sortir des D.M.R.
pour **augmenter le recyclage et la
valorisation** des déchets + produire un
amendement de qualité pour les sols

POUR DES RAISONS ENVIRONNEMENTALES

→ Amélioration de la PROPRETE PUBLIQUE :

Suppression des sacs éventrés sur la voirie
Lutte contre les dépôts sauvages : suivi des non-
utilisateurs de conteneurs

POUR DES RAISONS SOCIALES

Permet l'amélioration des conditions de travail par la réduction de la charge soulevée quotidiennement par le personnel de collecte (actuellement = jusqu'à 15 tonnes par jour)

Recommandation R437 de la CNAMTS (France) :

Pour réduire les risques de troubles musculosquelettiques, dorso-lombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses, risques biologiques, etc. :

- utiliser des conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs ;
- interdire les sacs, cartons, caissettes et tout autre contenant non conçu pour être appréhendés par les lève-conteneurs.

POUR VALORISER L'IMAGE DE VOTRE COMMUNE : DANS LE « TOP 10 » DES MEILLEURES COMMUNES WALLONNES, 8 DU « SYSTÈME INTRADEL »

Les dix meilleures communes...

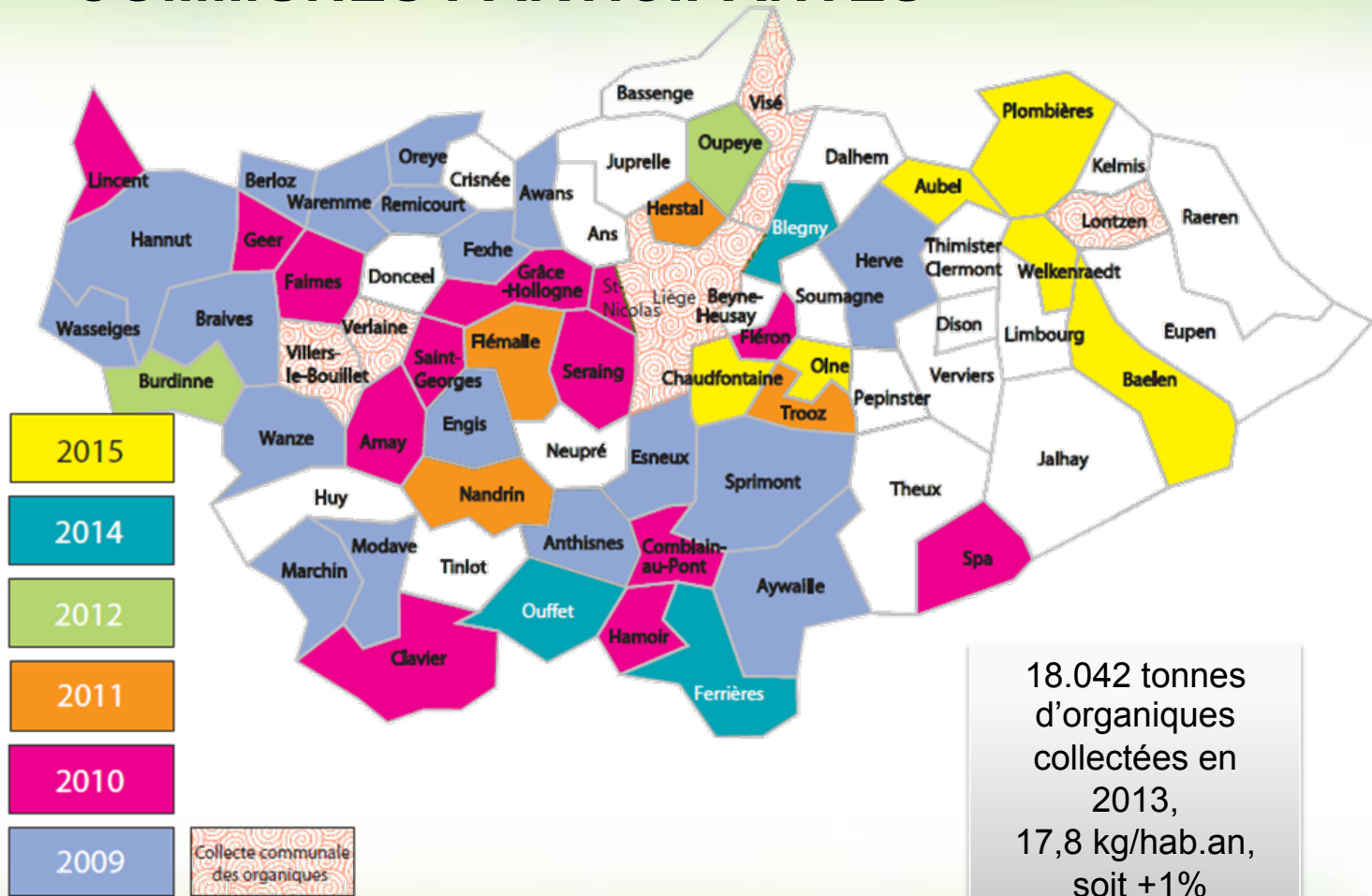
LE SOIR - 27.09.12
Source : Office wallon des déchets, 2010
Bruxelles-Environnement

	Kg de déchets ménagers/ hab./an	Nombre d'habitants	Intercommunale	Mode de collecte
1. Amblève	51,6	5.461	Idelux	Sac résiduel + organique
2. Clavier	53,2	4.376	Intradel	Conteneur à puce
3. Grâce-Hollogne	53,2	21.820	Intradel	Conteneur à puce
4. Anthisnes	57	4.096	Intradel	Conteneur à puce
5. Sprimont	61,3	13.614	Intradel	Conteneur à puce
6. Modave	62	3.865	Intradel	Conteneur à puce
7. Rémicourt	63,4	5.448	Intradel	Conteneur à puce
8. Geer	66,6	3.091	Intradel	Conteneur à puce
9. Léglise	66,7	4.604	Idelux	Duobac à puce
10. Comblain-au-Pont	66,8	5.406	Intradel	Conteneur à puce

POUR VALORISER L'IMAGE DE VOTRE COMMUNE : EVOLUTION GLOBALE DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

COMMUNES	SYSTÈME	OM 2013	Δ%	COMMUNES	SYSTÈME	OM 2013	Δ%
HERVE		67	0%	FLEMALLE		105	2%
ANTHISNES		72	-2%	ESNEUX		106	0%
NANDRIN		76	0%	WAREMME		107	5%
CLAVIER		77	5%	CRISNEE		107	2%
SPRIMONT		80	4%	ENGIS		109	-2%
MODAVE		82	7%	OLNE		112	3%
FAIMES		82	6%	THIMISTER-CLERMONT		116	0%
FEXHE HT CLOCHER		83	-7%	OUPEYE		119	-2%
AWANS		85	7%	BAELEN		119	0%
BRAIVES		86	-1%	SERAING		121	-16%
LINCENT		86	-5%	JALHAY		121	0%
REMICOURT		87	6%	WISE		122	-2%
GEER		88	2%	OUFFET		122	-5%
MARCHIN		88	-1%	CHAUDFONTAINE		125	-1%
GRACE		90	6%	PEPINSTER		127	1%
TROOZ		90	7%	HUY		129	-3%
VILLERS		91	-6%	THEUX		132	-3%
OREYE		91	3%	RAEREN		132	1%
BERLOZ		91	4%	DALHEM		133	0%
SAINT-GEORGES		93	5%	WELKENRAEDT		136	2%
LONTZEN		94	-6%	PLOMBIERES		138	0%
AMAY		94	4%	FERRIERES	EP	138	3%
COMBLAIN		95	3%	AUBEL		138	-1%
BURDINNE		96	18%	NEUPRE		140	5%
AYWAILLE		96	6%	LIMBOURG		148	-6%
WANZE		97	2%	BASSENGE		154	0%
FLERON		97	-3%	SOUMAGNE		154	0%
WASSEIGES		99	3%	EUPEN		155	1%
DONCEEL		99	0%	BLEGNY		162	7%
VERLAINE		100	-3%	KELMIS		163	0%
HANNUT		100	1%	BEYNE-HEUSAY		171	1%
HERSTAL		101	4%	JUPRELLE		174	1%
HAMOIR		103	5%	DISON		177	-3%
TINLOT		103	-2%	ANS	EP	190	-4%
SPA		105	6%	VERVIERS		194	-2%
SAINT-NICOLAS		105	10%	LIEGE		208	0%
				TOTAL		140	-1%

COMMUNES PARTICIPANTES



A ce jour, 47 sur 72 communes ont mandaté Intradel (514.000 habitants)

RÉSULTATS DES COLLECTES SUR LES 36 COMMUNES (HORS SERAING)

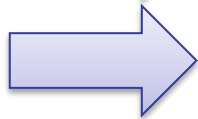
159 kg/hab.an de déchets résiduels (2008)



133 KG/HAB.AN



37 kg de déchets organiques



96 kg/hab.an de déchets résiduels



III. Les conteneurs en pratique

- **Collecte séparée des déchets organiques**
- **Passage aux conteneurs à puces**

2 conteneurs / ménage :

- 1 pour les déchets résiduels
- 1 pour les déchets organiques



Collecte hebdomadaire

(en camion bi-compartmenté ou double camion)

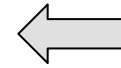
Début collecte : 01/01/2015 = FIN DES SACS

VOLUMES : 40 litres – 140 litres – 240 litres

Collecte en camion bi-compartmenté



Compartiment pour les
déchets organiques



Compartiment pour les
déchets résiduels



Capacité des conteneurs en fonction du ménage

B. 3 pers. et +

- Un conteneur « vert » 140 L.
- Un conteneur « gris » 240 L.

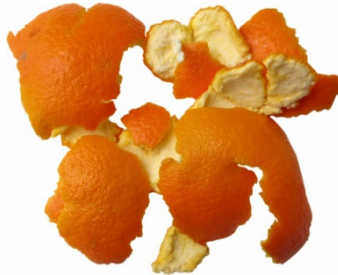


Possibilité de modification :
→ Type d'habitat (maison, appartement)
→ Lieu de vie (milieu rural ou urbain)

Que peut-on mettre dans son conteneur vert « organique » ?

Déchets de cuisine

- ✓ restes de repas
- ✓ marcs de café
- ✓ sachets de thé
- ✓ épluchures de fruits et de légumes
- ✓ coquilles d'œufs
- ✓ coquilles de moules
- ✓ coques de noix, etc.)
- ✓ Os



Que peut-on mettre dans son conteneur vert « organique » ?

Petits déchets de jardin:

- ✓ plantes d'appartement
- ✓ herbes
- ✓ fleurs fanées



Que peut-on mettre dans son conteneur vert « organique » ?

Mais aussi:

- ✓ papier essuie-tout
- ✓ mouchoirs et serviettes en papier
- ✓ litières biodégradables pour animaux
- ✓ linges pour enfants



Trucs et astuces



Emballer ses déchets de nourriture en petites quantités dans une feuille de papier-journal, un sac à pain en papier ou sac biodégradable.

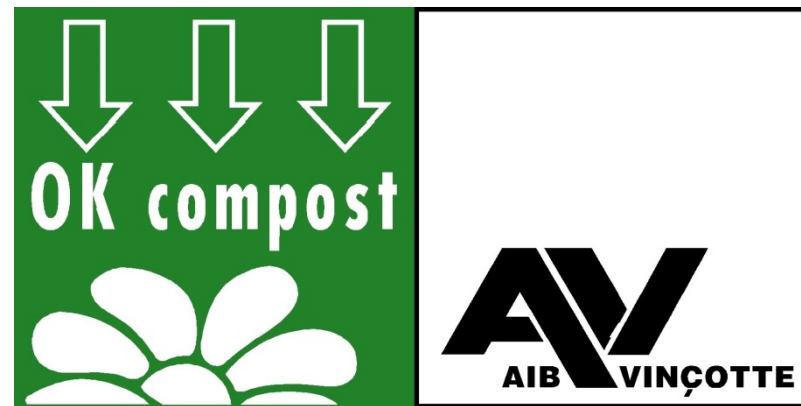
Mélanger ses déchets de cuisine avec des déchets du jardin ou de la sciure de bois

Verser du vinaigre blanc pour supprimer les odeurs



Froisser et placer quelques feuilles de papier-journal dans le fond de son conteneur vert

Vous trouverez sur les sacs biodégradables
le logo suivant



Vous en trouverez dans les commerces de
votre région

Que met-on dans son conteneur gris « résiduel » ?



Tout ce qui n'est pas repris dans le cadre des services de collectes sélectives mis à la disposition de la population (collectes d'organiques, P.M.C, papiers-cartons, recyparcs, bulles à verre, encombrants).



Que met-on dans son conteneur gris « résiduel » ?

Exemples :

- pots et ravers en plastique (yaourt, beurre, margarine,...);
- papiers d'emballages alimentaires (emballage de charcuterie,...);
- barquettes en plastique ou frigolite (viandes, charcuteries, fromages,...);
- films plastiques souillés, papiers alu ou cellophanes;
- vieux textiles, cendres, poussières, cheveux, litières, ...;





IV. Communication

Courriers

Mailing 1 (du 29 septembre au 3 octobre):

- Annonce du projet
- Mise à jour infos ménage

Mailing 2 (du 6 au 10 octobre):

- Annonce le type de conteneurs prévu par ménage
- Possibilité de modification:
 - 0800/99154
 - www.intradel.be
 - Carton-réponse

Mailing 3 (du 3 au 7 novembre):

- Confirmation du choix des conteneurs
- Annonce la date de livraison des conteneurs
- Guide du tri

Distribution des conteneurs

- Livraison des conteneurs à domicile (à partir du 17 nov.)
- Pas nécessaire d'être présent.

Autocollants

- Intégration du guide du tri
- Identification de l'adresse

V. Démarches administratives

V. Démarches administratives et taxation

Déménagements

Les conteneurs sont attachés à une habitation.

Il faut les considérer comme des compteurs d'eau ou d'électricité. Lorsqu'un habitant déménage, il doit le signaler à Intradel via un formulaire de déménagement.

Nous ne procéderons à aucun changement de statut d'adresse sans que ce formulaire nous ait été transmis. Le cachet communal devra y être apposé.

Ce formulaire peut être téléchargé sur le site www.intradel.be et le service population veillera à en avoir à disposition.

Formulaire type de déménagement à remplir de façon contradictoire entre l'occupant sortant et l'occupant arrivant (sera proposé en format papier via la commune ou téléchargeable via le site d'INTRADEL)



CONTENEURS A PUCE - DECLARATION

Entrées – Sorties – Changements

Ce document est à transmettre à INTRADEL, soit :

- par courrier à INTRADEL - Service COLLECTES - Pré Wigi - 4040 Herstal
- par fax, au numéro : 04/240.46.33
- par email, à l'adresse : intradel@intradel.be

Pour tout renseignement complémentaire : Intradel

04/240.74.74

Logement concerné

Rue N°: Bte :
 CP : Localité :

Raison du changement de titulaire

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Déménagement | <input type="checkbox"/> Changement de titulaire sans déménagement |
| <input type="checkbox"/> Décès | <input type="checkbox"/> Changement de volume du / des conteneurs |
| <input type="checkbox"/> Autre raison : | |

Identification des conteneurs :

Type de conteneur	Volume existant	N° de puce	Nouveau vol. demandé
Tout-venant (gris)	<input type="checkbox"/> 40 L <input type="checkbox"/> 140 L <input type="checkbox"/> 240 L	-----	<input type="checkbox"/> 40 L <input type="checkbox"/> 140 L <input type="checkbox"/> 240 L
Organique (vert)	<input type="checkbox"/> 40 L <input type="checkbox"/> 140 L <input type="checkbox"/> 240 L	-----	<input type="checkbox"/> 40 L <input type="checkbox"/> 140 L <input type="checkbox"/> 240 L

Titulaire sortant – CHEF DE MENAGE

Nom : Prénom:.....
 N° National : ----- - ---- - --- (obligatoire) Composition du ménage : personne(s)
 N° de téléphone: Adresse email:
 Date de départ (pour le blocage des puces) : __ / __ / ____
 ! Nouvelle adresse :

Nouveau titulaire – CHEF DE MENAGE

Nom : Prénom:.....
 N° National : ----- - ---- - --- (obligatoire) Composition du ménage : personne(s)
 N° de téléphone: Adresse email:
 Date d'arrivée (pour l'activation des puces) : __ / __ / ____
 ! Ancienne adresse :
 Domicile destiné à : un ménage / un commerce / une seconde résidence / Autre

Le nouveau titulaire déclare avoir récupéré les 2 conteneurs sis à l'adresse reprise ci-dessus depuis le __ / __ / ____ et accepte d'assumer les obligations légales qui en découlent, en ce comprises celles applicables en matière de fiscalité communale.

Signature du titulaire sortant , précédée la mention "Lu et approuvé"	Sceau communal OBLIGATOIRE	Signature du nouveau titulaire , précédée la mention "Lu et approuvé"
Date :		Date :

Mon conteneur en ligne



» Particuliers » Ecoles » Communes » Presse » L'intercommunale

Comment produire moins de déchets ?

Les recyparcs

Les bulles à verre

Les collectes en porte-à-porte

Outils de traitement

Que deviennent mes déchets ?

Le guide du tri

Le calendrier des collectes

Mon conteneur en ligne

> Ma production de déchet

Ma production de déchets

Log in

Nom d'utilisateur Mot de passe

Mémoriser

LogIn

» SIMULATION DU NOMBRE DE LEVÉES / MÉNAGE ET DE KILOS

Information sur un titulaire de conteneurs

1 Janvier 2012

31 Décembre 2012

Recherche

Résultats pour la période du: 01-01-2012 au 31-12-2012

NOM	RUE	V	
Christian David Marie Ghislain Martier	Rue Lambert Daxhelet (MAR)	B	
CATEGORIE:		Ménag	
NOM:		Marlie	
ADRESSE:		Rue I BURDI	
COMPOSITION DE MENAGE:		4	
ACTIF		Depuis	
FRACTION	VOLUME	NR. PUCE	STATU
ORGANIQUE	140	4000124638	ACTIF
ANNEE	Nombre de vidanges	Kilos	
04-01-2012	1	22.0	
08-02-2012	1	21.0	
22-02-2012	1	26.5	
28-03-2012	1	45.0	
25-04-2012	1	27.0	
23-05-2012	1	22.0	
06-06-2012	1	11.5	
20-06-2012	1	16.5	
04-07-2012	1	14.5	
01-08-2012	1	11.0	
18-08-2012	1	18.0	
05-09-2012	1	12.0	
10-10-2012	1	26.5	
14-11-2012	1	18.0	
19-12-2012	1	32.0	
2012	15	323.5	



VI. Le coût

SERVICE MINIMUM

Forfait = Taxe communale

- Isolé : 75 euros
- 2 personnes : 105 euros
- 3 personnes : 120 euros
- 4 personnes et + : 135 euros

Cette taxe couvre le service minimum, qui comprend :

. Les 2 conteneurs

. L'enlèvement et le traitement des déchets:

- 30 levées/an/ménage (1 conteneur = 1 levée)
- 55 kg/an/hab. de déchets résiduels
- 35 kg/an/hab. de déchets organiques

• PMC (1 rouleau de 20 sacs) / Papiers & Cartons

• Recyparc / Bulles à verres

SERVICE COMPLEMENTAIRE

= Varie en fonction du nombre de kg de déchets déposés à la collecte et du nombre de levées des conteneurs !

Les montants :

- **0,70 euros / levée supplémentaire des conteneurs
(→ au-delà de 30 levées par ménage)**
- **0,35 euros / kg supplémentaire de déchets résiduels
(→ au-delà de 55 kg/an par habitant)**
- **0,07 euros / kg supplémentaire de déchets organiques
(→ au-delà de 35 kg/an par habitant)**

Plus vous triez, moins vous payez !

Merci de votre attention !

QUESTIONS-REponses